



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général	
Déclaration de M. Saraiva Guerreiro (Brésil)	67
Déclaration de M. Vance (Etats-Unis d'Amérique)	71
Déclaration de M. Oreja Aguirre (Espagne)	75
Déclaration de M. Frydenlund (Norvège)	81

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous commençons ce matin le débat général. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée générale que la liste des orateurs sera close le mercredi 26 septembre à 18 heures. Je prie les délégations de bien vouloir préciser, aussi exactement que possible, la durée approximative de leurs interventions afin que nous puissions assurer au mieux la répartition des discours au cours de nos séances du matin et de l'après-midi. Je voudrais également rappeler les décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne, en particulier, la ponctualité et l'exercice du droit de réponse. Je n'ai pas l'intention de revenir souvent sur ce point, car je sais pouvoir compter sur la coopération des représentants, mais je voudrais vous donner lecture de la décision de l'Assemblée, selon laquelle

“par considération pour les autres orateurs et pour conserver de la tenue au débat général les délégations [doivent s'abstenir] d'exprimer des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale à la suite d'un discours”.
[A/34/250, par. 4, c.]

2. M. SARAIVA GUERREIRO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*¹] : Monsieur le Président, au moment où s'ouvre le débat général, j'ai l'honneur et le plaisir sincère de vous transmettre les premières félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous avez le soutien de la communauté internationale représentée ici, grâce à l'estime que nous avons pour votre pays et pour vos qualités personnelles, que nous reconnaissons et admirons. Votre dévouement constant au service des principes de la souveraineté et de l'autodétermination ainsi que la contribution remarquable que vous avez apportée aux efforts en vue de la paix et de l'indépendance ont signalé le rôle que vous avez joué ces dernières années en tant que Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne

¹ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Vous connaissez les liens importants qui unissent les pays africains à mon pays. Dotés du même patrimoine dans beaucoup de domaines et partageant les aspirations essentielles, nous nous sommes efforcés de développer les liens qui nous unissent pour créer un vaste réseau de coopération mutuelle, qui comprend déjà de nombreuses activités. C'est avec une satisfaction particulière que, dans ce contexte, je mentionne l'ouverture imminente de l'ambassade brésilienne à Dar es-Salam, qui constituera ainsi un lien diplomatique direct avec l'une des capitales les plus importantes d'Afrique.

3. Avant de poursuivre, je voudrais exprimer l'appréciation de mon gouvernement pour la manière fructueuse et compétente dont un éminent Sud-Américain, M. Indalecio Liévano Aguirre, le représentant de la Colombie — pays avec lequel le Brésil est lié par des liens fraternels — a mené les travaux de la trente-troisième session.

4. Pendant plusieurs années et de plusieurs manières, j'ai été associé aux travaux et au développement de cette organisation et j'ai donc été témoin de sa transformation en une authentique instance universelle. De ce fait, c'est avec satisfaction que je souhaite la bienvenue à un nouvel Etat Membre — un pays d'Amérique latine, Sainte-Lucie — aux représentants duquel j'adresse mes chaleureuses félicitations en attendant de coopérer fructueusement avec eux au sein de cette organisation.

5. Entré en fonctions le 15 mars dernier, le président João Figueiredo a réaffirmé que la politique étrangère du Brésil est attachée aux nobles idéaux de paix, de justice et de coopération internationale pour le développement. Lors des prochaines années nous allons persévérer dans l'exploration de nouvelles voies de compréhension et de coopération avec les pays de toutes les parties du monde. Dans cette entreprise, nous serons guidés par notre aptitude traditionnelle à rechercher le dialogue amical et par notre sens de la dignité nationale.

6. S'agissant de l'avenir, il semble bon de reconfirmer l'adhésion du Brésil aux principes de l'indépendance nationale, de l'égalité souveraine des Etats, de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, de même que notre appui au règlement pacifique des différends internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies. A ce sujet, le Brésil continuera d'œuvrer au renforcement de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la coopération pour le développement et de l'avancement du respect des droits de l'homme et dans celui des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

7. En ce qui concerne le Gouvernement brésilien, il se félicite du fait que les relations avec ses voisins immédiats — les pays frères de l'Amérique latine — sont

de plus en plus empreintes d'éléments positifs. Un vent de changement souffle en Amérique latine. Les pays de la région ont conscience de la nécessité d'ajouter de nouvelles dimensions à leurs liens historiques au moyen d'une intensification de leurs consultations politiques, de la création de liens culturels nouveaux et dynamiques et d'une croissance substantielle de leurs échanges commerciaux et de leurs relations économiques. Plus que jamais, et tout en préservant leurs propres caractéristiques, les pays latino-américains sont plus proches les uns des autres. Avec le développement de la coopération, de nouveaux modes d'action commune seront nécessaires. De son côté, le Brésil est prêt à coopérer pour que la paix et la tranquillité règnent dans la région et que les pays d'Amérique latine s'unissent dans la lutte commune pour le développement. A cette fin, nous sommes prêts à travailler avec d'autres pays de toutes les parties de l'Amérique latine.

8. Le Brésil se sent particulièrement proche de ses voisins de l'Est, les pays d'Afrique. Les liens que nous avons développés au cours des années traduisent non seulement une proximité géographique mais également des affinités profondément enracinées entre nos peuples. Ensemble, nous avons compris que nous avons tous intérêt à établir de nouveaux plans de coopération économique et technique et de nouveaux courants d'échanges de biens et de services. Ensemble nous avons recherché des solutions communes dans les efforts que nous avons entrepris pour relever les défis du développement et de l'indépendance, sur la base du respect et de la confiance mutuels.

9. Nous sommes particulièrement sensibles au profond chagrin du peuple d'Angola à la suite du décès prématuré, il y a deux semaines, de son président, Agostinho Neto. Pour son peuple, il était un guide dans la lutte pour l'indépendance et l'édification nationale, et un chef africain dont les qualités personnelles lui ont valu le respect et l'estime de tous. Dans mon pays il était aussi considéré comme l'un des poètes contemporains les plus importants de la langue que nous partageons avec son pays. Sa mort est survenue avant que l'Afrique n'atteigne son but, la liberté complète sans aucune forme de domination, politique ou économique, et d'injustice raciale. Mais, comme Agostinho Neto le dirait, la lutte continue pour l'autodétermination et l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie ainsi que pour l'élimination de l'*apartheid*.

10. Avec les pays du Moyen-Orient, le Brésil a forgé des liens étroits d'amitié, de compréhension et de coopération et c'est avec une inquiétude croissante que nous voyons les problèmes qui affligent cette partie du monde. L'année dernière, la situation au Moyen-Orient a été marquée par de nouveaux faits. Toutefois, ce serait faire preuve d'un optimisme excessif que de dire que les perspectives de paix — d'une paix juste, durable et totale — sont, à certains égards, meilleures qu'il y a un an.

11. Toutefois, certains Etats hésitent encore à accepter les changements qui doivent être opérés afin d'arriver à une paix véritable. Certains insistent encore pour fermer les yeux sur le fait essentiel qu'il n'y aura pas de paix dans la région tant que les territoires saisis par la force ne seront pas évacués et tant que les droits du peuple palestinien — ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, conformément à la Charte des Nations Unies — ne seront dûment reconnus et exercés. En outre, on ne peut envisager le plein succès des négociations de paix sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est

l'une des parties pertinentes sur la scène politique de la région.

12. Nous pensons que tous les pays de la région ont le droit d'exister au sein de frontières reconnues. En fait, ce droit suppose la reconnaissance du droit de tous les peuples de la région de vivre dans la paix, y compris ceux qui n'ont plus de foyer et qui ont le plus souffert. Le monde ne peut plus se permettre de retarder encore l'adoption de mesures efficaces en vue d'assurer la bonne entente, la paix et la justice au Moyen-Orient. Le Gouvernement brésilien espère que la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies créera des conditions diplomatiques propices à l'établissement d'une nouvelle situation politique dans l'intérêt de tous.

13. L'économie mondiale s'apprête à aborder la décennie des années 80 dans une situation marquée par des incertitudes multiples. Après plus de 20 ans de négociations intensives pour une reformulation des relations entre le Nord industrialisé et le Sud en développement, les résultats obtenus n'ont pas été plus loin qu'une simple reconnaissance théorique de la situation de déséquilibre et de la nécessité de la redresser.

14. On ne peut nier que les mesures pratiques en vue de corriger les facteurs du déséquilibre économique ont été essentiellement limitées à la convocation de conférences internationales ou à la création d'organismes multilatéraux s'occupant plus particulièrement de discuter des problèmes plutôt que de les négocier et de les résoudre.

15. L'institutionnalisation de la CNUCED et ses travaux au cours de cinq réunions à un niveau très élevé, l'établissement de l'ONUDI, l'adjonction d'un chapitre sur les problèmes commerciaux des nations les moins développées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les nombreuses sessions de l'Assemblée générale et les dizaines de réunions et de conférences sur une série de sujets, le lancement de deux Décennies des Nations Unies pour le développement, la Conférence de Paris, appelée Conférence Nord-Sud², sont autant d'énormes efforts qui n'ont pu remédier à la situation injuste et déséquilibrée qui marque profondément les rapports Nord-Sud.

16. La prospérité remarquable de l'économie occidentale pendant la période d'après-guerre est menacée aujourd'hui par de nombreuses difficultés. L'essence même des problèmes économiques que connaissent les nations hautement développées a changé. Auparavant, au cours de la période de croissance accélérée, la question était de savoir comment minimiser les éléments d'instabilité dans un contexte d'expansion soutenue; aujourd'hui, il s'agit plutôt d'empêcher que le système international n'atteigne un niveau intolérable d'instabilité.

17. A l'heure actuelle, il y a un ralentissement inquiétant du commerce international; son volume qui, jusqu'en 1973, augmentait à une moyenne de 9 p. 100, s'accroît aujourd'hui à un taux annuel de moins de 5 p. 100. La contraction des activités économiques laisse prévoir une intensification des tendances protectionnistes et fait intervenir un élément inquiétant de friction dans une économie qui devient de plus en plus interdépendante et internationalisée.

18. Dans le domaine commercial, il est de plus en plus clair que des lignes de division s'établissent entre le Nord, qui est plus intégré que jamais, et le Sud, où la part de

² Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

pays comme le Brésil dans les exportations internationales, est moins que proportionnelle à leur contribution à la prospérité mondiale. Cette contribution consiste non seulement dans l'acquisition de biens et de services, mais également dans l'importation bien rémunérée d'apports techniques et de ressources financières sous forme d'investissements directs ou de prêts financiers.

19. Il est paradoxal de constater que les difficultés qui existent dans la situation actuelle ont encouragé l'intégration accrue entre les économies hautement industrialisées. Une autre série ambitieuse de négociations vient de se terminer dans le cadre du GATT. Nous savons que les résultats ont profité avant tout au commerce des pays hautement industrialisés. Dans l'hémisphère nord, le commerce réciproque est libéralisé et des solutions constructives sont adoptées, menant à une interaction plus grande des secteurs industriels respectifs, à une coopération technique et financière accrue, de même qu'à des échanges plus grands d'investissements directs.

20. Entre-temps, le monde industrialisé s'est rapproché des nations qui ont de plus en plus de ressources financières disponibles du fait de l'augmentation des prix du pétrole.

21. Ces faits sont positifs pour l'économie mondiale et, dans cette mesure, il faut les reconnaître et les appuyer.

22. Du point de vue des intérêts particuliers de pays en développement comme le Brésil, toutefois, le schéma des relations commerciales avec le monde développé est une source de préoccupation, car nous n'assistons pas à l'élimination des structures-protectionnistes mais à leur évolution vers de nouvelles modalités qui, parfois, sont plus subtiles mais demeurent aussi efficaces.

23. Loin d'être aboli, le protectionnisme prend de nouvelles formes et est remis à jour; il frappe avec une force redoublée justement les nations qui, à cause d'une tendance chronique au déséquilibre externe — exigence inévitable de leur effort de développement — ont le plus besoin d'avoir accès à des marchés mondiaux plus grands.

24. Les aspects pressants des difficultés économiques — telles que l'inflation dans le monde développé et l'augmentation du prix du pétrole — ne doivent pas nous préoccuper au point de nous empêcher de voir le problème plus vaste qui est de sortir des structures du sous-développement. L'industrialisation des pays en développement est gênée au moment même où leurs efforts commencent à produire des résultats et où ils peuvent apporter une certaine contribution à l'économie mondiale en tant que fournisseurs de produits manufacturés dans des conditions de plus en plus concurrentielles. Ce qui est plus grave peut-être que les pratiques protectionnistes ouvertes, sous forme de barrières commerciales contre les ventes de ces pays, c'est l'omission implicite des problèmes des relations Nord-Sud, qui est devenue évidente, par exemple, au cours de la Réunion économique au sommet, tenue à Tokyo les 28 et 29 juin 1979.

25. Comme le président Figueiredo l'a dit récemment dans un discours lors d'une campagne lancée par le Gouvernement brésilien et des hommes d'affaires de ce pays pour encourager les exportations :

“A nos partenaires industrialisés, nous affirmons notre volonté vers le dialogue et l'entente et notre refus de toute attitude d'affrontement non justifiée. Nous voulons ensemble arriver à des solutions stables et constructives. Grâce à ces solutions, nous espérons éli-

miner le spectre du protectionnisme, accentué par des difficultés de plus en plus nombreuses, et ouvrir également des voies d'échanges commerciaux et de coopération internationale toujours plus vastes.”

26. Dans cet esprit, nous nous adressons à nos amis du monde développé. Le Brésil est en faveur de la reprise du dialogue Nord-Sud grâce à un effort nouveau et intensifié pour des négociations effectives en vue de remodeler les relations entre le monde développé et les nations en développement.

27. Dans ce contexte, nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1980 aura des résultats pratiques que nous attendons avec intérêt.

28. Nous espérons que le monde en développement restera fondamentalement solidaire face aux pays hautement industrialisés. Mais l'unité du monde en développement ne peut reposer exclusivement sur la coïncidence des intérêts vis-à-vis des pays développés. Cette unité doit être le reflet d'un sens effectif de compréhension et de coopération. Pour être authentique, la solidarité du monde en développement doit être axée de plus en plus sur l'action concrète. Je veux parler notamment de la crise actuelle de l'énergie. De nouveaux modes de coopération commerciale entre pays en développement doivent être établis. Des courants financiers et économiques directs doivent être intensifiés entre les pays en développement sur la base de l'intérêt mutuel, afin que l'état de déséquilibre aigu ne devienne pas une caractéristique permanente du tiers monde. A cette fin, nous pensons que les pays en développement doivent poursuivre d'urgence toutes les consultations nécessaires qui devraient également servir de préparatifs au dialogue que ces pays devront avoir avec les pays industrialisés.

29. Pour sa part, le Brésil s'est lancé dans une vaste entreprise en vue d'accroître son commerce et sa coopération avec les autres pays en développement. Dans la mesure de nos possibilités, nous avons partagé l'expérience que nous avons acquise en tant que pays tropical ayant un niveau d'industrialisation relativement élevé et diversifié. Nos relations commerciales avec les nations d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, qui, dans les années 60, représentaient 9 p. 100 de nos exportations et approximativement 23 p. 100 de nos achats, représentent aujourd'hui 25 p. 100 de nos ventes et plus de 40 p. 100 de nos importations. Plus de 1 milliard de dollars ont été alloués par le Gouvernement brésilien, ces quelques dernières années, à l'ouverture de facilités de crédits en faveur d'autres pays en développement. Nous avons apporté une coopération technique, encore que modeste, à près de 40 pays d'Amérique latine et d'Afrique et, aujourd'hui, nous avons environ 15 000 étudiants étrangers dans les institutions techniques et les universités brésiliennes.

30. Dans le domaine des sources renouvelables d'énergie, nous sommes en train d'ouvrir une ère tout à fait nouvelle de coopération avec d'autres pays. Grâce à des investissements importants dans la production d'alcool en tant que combustible et dans la mise au point d'une technique pour son utilisation, le Brésil peut devenir le centre d'une vaste entreprise de recherche de nouvelles sources d'énergie, dont les effets profiteront à tous les pays — producteurs et consommateurs — qui cherchent une utilisation rationnelle et une conservation appropriée de ressources en pétrole ainsi qu'une stabilité et une prévisibilité plus grandes du marché de ce produit essentiel. Ainsi, nous faisons le maximum pour établir, élargir et favoriser

l'harmonie et la solidarité dans le monde en développement, ce qui est indispensable pour assurer le succès d'une révision des schémas des relations entre le Nord et le Sud.

31. Les problèmes politiques et économiques sérieux dont la répercussion est mondiale nous ont tous rendus très conscients de l'importance du dialogue et de la coopération entre les Etats. Les pays en développement ont compris qu'ils peuvent résoudre ensemble leurs problèmes communs et qu'ils peuvent trouver le moyen de le faire. Ils sont également conscients du fait qu'ils se voient refuser l'accès aux négociations et aux processus internationaux de prise de décisions qui affectent directement, à bien des égards, leurs intérêts et aspirations légitimes.

32. On ne peut plus méconnaître que tous les Etats, sans discrimination, ont le droit de participer de manière équitable et effective aux décisions qui affectent leur destinée nationale. Mais ce n'est pas seulement dans le domaine énergétique, commercial, monétaire et économique que cette participation est nécessaire. Je voudrais également mentionner la situation actuelle dans le domaine du désarmement. Bien que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 1978 et consacrée au désarmement, n'ait pas suscité un engagement très net envers le désarmement nucléaire, elle a cependant établi ce qui semble être un mécanisme plus ouvert et plus démocratique de négociations pour le désarmement. Mais les résultats de la première année des travaux du Comité du désarmement ne sont guère encourageants. Le Comité, dans ses débats, a concentré toute son attention sur des questions de règlement intérieur et autres problèmes de procédure, alors que les négociations sur les questions de fond et les questions importantes continuaient d'être conduites directement par les deux grandes puissances militaires.

33. Les accords réalisés à la suite de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, salués dans plusieurs milieux comme constituant une grande percée en matière de désarmement nucléaire et qualifiés par d'autres comme une simple mesure limitée vers ce que l'on pourrait appeler une gestion rationnelle de la course aux armements, sont le résultat de négociations directes entre les deux grandes puissances militaires. Tous les autres Etats seront vraisemblablement invités à se féliciter de ces accords au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous n'allons pas nous opposer à une telle requête. Mais nous voyons essentiellement dans cette deuxième série de négociations une étape intermédiaire qui devrait mener à l'ouverture prochaine d'une troisième série de négociations, avec les réductions substantielles promises de l'armement nucléaire. Quoi qu'il en soit, ces négociations devraient faire partie d'une entreprise plus large, ouverte à la participation de tous les Etats en vue d'un désarmement général et complet, sous contrôle international effectif.

34. Le Comité du désarmement lui-même n'a même pas eu l'occasion de commencer des négociations véritables sur deux mesures qui, depuis de nombreuses années, étaient inscrites à l'ordre du jour de son prédécesseur, la Conférence du Comité du désarmement. Ni les entretiens trilatéraux sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, ni les discussions bilatérales sur l'interdiction des armes chimiques n'ont abouti cette année à la présentation tant attendue de propositions concrètes au Comité du désarmement, à Genève. Au contraire, l'organisme de négociations multilatérales a été saisi, en tout dernier lieu, d'un projet sur les armes radiologiques, préparé par les deux grandes

puissances militaires [voir A/34/27, par. 56 et 57], qui ont recommandé de l'adopter rapidement et de le transmettre, pour adoption, à l'Assemblée générale. Tout en se félicitant de cette initiative, le Comité a fort judicieusement décidé qu'il avait le droit de discuter plus à fond du texte proposé. En outre, il est significatif que le seul effort important de désarmement qui, en 1979, ait été ouvert à la participation de tous les Etats ait visé non pas le domaine hautement prioritaire des armes nucléaires mais certaines armes classiques spécifiques.

35. Avant de conclure, je voudrais évoquer deux questions qui ont été amplement examinées à l'Organisation des Nations Unies cette année. Je veux parler du droit de la mer et de la science et de la technique. Le Gouvernement brésilien a activement participé aux travaux de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, désireux de voir tous les Etats Membres de la communauté internationale arriver à une structure légale universellement acceptable pour l'utilisation de l'espace maritime. Les résultats de la dernière session de la Conférence semblent indiquer la voie à suivre pour résoudre certains des points les plus délicats de ce que devra être la future convention. Cependant, nous ne nous faisons aucune illusion en ce qui concerne les difficultés qui nous attendent encore, difficultés qui ne peuvent être résolues que dans un esprit constructif et serein. Il faut regretter que des initiatives peu opportunes entravent la marche normale des travaux de la Conférence, qui vont vers une phase décisive. Je veux parler, entre autres, de l'adoption éventuelle d'une législation unilatérale sur l'exploitation des ressources du fond des mers situées au-delà des limites de la juridiction nationale et définies par cette assemblée comme étant le patrimoine commun de l'humanité. Le Brésil espère que, dans ce cas également, le sentiment de responsabilité collective — indispensable au succès d'un projet aussi vaste et complexe — prévaudra encore.

36. Le Brésil a aussi participé de façon active et avec beaucoup d'intérêt à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Nous espérons que le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement³ et le Comité intergouvernemental qui sera incessamment créé, ainsi que la poursuite des négociations, notamment au sein des conférences déjà prévues, par les Nations Unies, permettront au Nord et au Sud de résoudre le problème du transfert des techniques et de revoir les règles régissant la propriété industrielle, conformément aux besoins des pays en développement.

37. Pour terminer, je tiens à donner l'assurance que, comme par le passé, la délégation brésilienne se tient prête à travailler de concert avec d'autres délégations pour résoudre les questions dont l'Assemblée générale est saisie. Je devrais dire également qu'au Brésil nous demeurons confiants et optimistes en ce qui concerne l'avenir, en dépit des changements fréquents et défavorables qui s'opposent à nos efforts dans la situation internationale actuelle. Nous sommes convaincus que nous saurons surmonter les divers obstacles auxquels notre pays se trouve confronté et nous sommes résolus à continuer de coopérer sur une base équitable aux efforts internationaux, ici, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, afin de promouvoir la justice, le développement et la paix.

³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21), chap. VII.

38. M. VANCE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes réunis en cette assemblée générale au seuil d'une nouvelle décennie. Ce sera une période d'épreuves complexes, une période où, plus que jamais, les efforts communs entre les nations relèveront non seulement de l'idéalisme mais aussi de l'intérêt propre de chacune d'elles.

39. La décennie qui touche à sa fin a été caractérisée par des changements rapides — changements fondamentaux et de longue portée. Des réalisations techniques impressionnantes se développent de toutes parts autour de nous. L'affirmation de l'indépendance nationale a donné une forme nouvelle à la géographie politique de notre planète. Au sein des nations, nous voyons la montée toujours plus rapide des espérances individuelles économiques, politiques et sociales. L'hostilité implacable de la guerre froide a cédé le pas à des rapports plus complexes entre l'Est et l'Ouest, marqués par des éléments de compétition et de coopération à la fois. La notion toute simple d'un monde bipolaire est tombée en désuétude. Il y a de plus en plus de systèmes et d'obédiences et une plus grande diffusion du pouvoir politique et militaire. L'ordre économique mondial connaît lui aussi des transformations inexorables. De nombreux pays, autrefois désavantagés, parviennent aujourd'hui à une puissance économique globale. L'interdépendance économique est devenue une réalité quotidienne pour les citoyens de chaque nation.

40. Ces changements radicaux sont intervenus, pour la plupart, dans une direction constructive, améliorant les conditions de vie et offrant des possibilités nouvelles et meilleures à l'effort collectif et à la diplomatie créatrice.

41. Mais, bien que ces développements démontrent que le progrès est possible, ils sont loin de démontrer qu'il est acquis d'avance. Je dis cela pour deux raisons.

42. Tout d'abord, dans certains domaines, la cadence du progrès est ralentie par l'ampleur des épreuves à venir. La prochaine décennie sera décisive sur le point de savoir si nous possédons la sagesse collective et la volonté commune de surmonter une série de problèmes impressionnants et interdépendants qu'il convient de traiter d'une manière globale.

43. La nécessité de trouver de nouvelles formes d'énergie continuera de s'imposer à nous. Nous abordons le passage difficile d'une économie du pétrole à une économie basée sur d'autres formes d'énergie.

44. Même sans ce fardeau, nous nous trouvons confrontés à une tâche imposante. Il s'agit de pourvoir aux besoins fondamentaux des populations et de réduire la disparité si dangereuse entre la richesse et le désespoir. La pénurie alimentaire que connaissent les pays en développement était, par exemple, de 12 millions de tonnes en 1975. Elle pourrait être de 70 à 85 millions de tonnes en 1990, à moins que la productivité n'augmente considérablement.

45. Nous devons trouver l'équilibre convenable entre les demandes naissantes de ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent des conditions de vie meilleures, et la réalité inéluctable d'un environnement fragile.

46. Ces perspectives contiennent les germes de discordes futures. A mesure que ces germes croissent et que les armes continuent à se répandre, les conflits régionaux deviennent plus dangereux et coûteux en vies humaines et en ressources et augmentent le risque d'un affrontement élargi.

47. Et, bien que l'époque de l'hostilité systématique soit révolue, les rapports Est-Ouest peuvent s'aggraver dangereusement chaque fois que l'une des parties se dérobe à son obligation de respecter les intérêts de la sécurité de l'autre.

48. Notre aptitude à venir à bout de ces épreuves dépend d'une deuxième question : aborderons-nous ces épreuves ensemble et en profiterons-nous ensemble, ou bien permettrons-nous que l'adversité nous divise pour régner en maître ?

49. Je dois dire avec franchise que je ne sais pas quelle sera la réponse.

50. Il y a certaines raisons d'encouragement. Ces dernières années, les pays qui sont ici représentés ont trouvé plus facile, dans des instances différentes, de se parler et de s'écouter plutôt que de se livrer à des dialogues de sourds. L'Est et l'Ouest ont entamé le programme de contrôle des armements le plus large que l'histoire ait jamais connu. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont négocié des limitations importantes dans le domaine des armes stratégiques dans un traité en voie de ratification. Le Nord et le Sud ont fait des progrès sur les questions financières et commerciales et sur celles des produits de base — des progrès beaucoup plus grands qu'on ne l'a reconnu. L'accord s'est fait sur une augmentation importante des ressources du FMI. Les prêts par les banques de développement multilatéral ont augmenté. Des possibilités de commerce plus grandes ont été ouvertes par les négociations commerciales qui viennent de s'achever. Nous avons fait des progrès dans d'autres domaines, comme celui de la dette internationale et d'un fonds commun de produits de base. Nous devrions reconnaître ces progrès et en faire la base de progrès futurs. Nous avons également pris des mesures en vue de résoudre certains différends régionaux profondément ancrés.

51. Mais je suis préoccupé par le jeu de certains facteurs qui pourraient inverser cette tendance à la coopération. La gravité des problèmes que nous affrontons pourrait pousser les nations à poursuivre leurs avantages individuels et séparés au détriment de la coopération internationale. A l'époque des difficultés économiques, même les pays relativement prospères ont du mal à regarder au-delà de leurs préoccupations internes pour satisfaire les besoins internationaux. En fait, l'histoire nous enseigne avec force que les épreuves peuvent engendrer un esprit de clocher à courte vue. Elles peuvent éveiller des instincts de conservation aux dépens des autres. Dans une telle époque, les voix du nationalisme économique se feront entendre dans tous nos pays. Nous devons leur résister. Nous devons de même résister aux voix de l'affrontement international. Dans un certain nombre de négociations internationales, tant politiques qu'économiques, nous avons su œuvrer afin de parvenir aux questions les plus difficiles. Nous ne devons pas réagir maintenant par frustration ni nous engager dans des paroles sans fin qui risqueraient de détruire plutôt que de résoudre ce qui nous divise.

52. Les défis des années 80 peuvent être relevés si chacun de nous ici représenté prend sa part des responsabilités que nous partageons.

53. La première de nos responsabilités est de persister dans la recherche de la paix, de réduire tant le danger que la nature destructrice de la guerre. L'avenir de deux régions — le Moyen-Orient et l'Afrique australe — dépend de décisions spécifiques qui interviendront dans les mois à venir.

54. Nous estimons que le Traité du 26 mars entre l'Égypte et Israël⁴ a réduit le danger propre au conflit arabo-israélien et a jeté les bases d'un règlement qui pourra être à la fois juste et durable.

55. Mais la réalisation impressionnante de la paix entre Israël et l'Égypte et la mise en œuvre réussie des premières étapes du Traité de paix n'ont pas occulté pour autant la nécessité d'aller vers la paix pour Israël et ses autres voisins. Du reste, mon gouvernement demeure convaincu que de nombreux progrès vers une paix générale sont indispensables.

56. Nous savons qu'en définitive le règlement devra concerner les droits légitimes du peuple palestinien. La question de la Palestine devra être résolue dans tous ses aspects.

57. Tandis que le processus de paix se poursuit, nous avons le profond désir que les représentants du peuple palestinien, ainsi que les Gouvernements de la Jordanie et de la Syrie se joignent à cette grande quête.

58. Ceci est conforme à notre engagement inébranlable quant à la sécurité et au bien-être d'Israël, maintenant et dans l'avenir, et le met du reste en relief.

59. Aucune des parties en cause dans ces négociations difficiles n'a l'illusion que la solution de la question palestinienne sera aisée, mais les États-Unis sont convaincus que des progrès tendront vers ce but.

60. Il est également décisif pour la paix au Moyen-Orient de préserver l'intégrité du Liban. Un cessez-le-feu est intervenu dans le Sud du Liban, dont la fragilité se trouve soulignée par les événements d'aujourd'hui. Il nous faut non seulement un cessez-le-feu temporaire, mais une trêve plus large. Nous travaillerons à cet objectif dans nos discussions avec d'autres gouvernements intéressés, ici à l'Assemblée. Le Liban n'a que trop souffert.

61. Tous les peuples du Moyen-Orient partagent ce désir de paix. Nous reconnaissons qu'il existe des désaccords quant à la meilleure manière de parvenir à cet objectif commun. Nous pensons que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés est juste et qu'elle est d'ailleurs la seule qui ait donné des résultats probants. Nous demandons à tous ceux qui recherchent vraiment la paix de se joindre à notre effort.

62. Un pas vers la paix a été fait également en ce qui concerne le conflit rhodésien. Les parties sont maintenant engagées dans des négociations en vue d'une solution qui puisse allier le gouvernement véritable par la majorité aux droits essentiels de la minorité. Cette nouvelle mesure fait honneur au Gouvernement du Royaume-Uni, aux nations du Commonwealth et aux parties elles-mêmes. Un accord sur une constitution équitable et sur de nouvelles élections, comme le demande le communiqué final publié par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à l'issue de leur réunion, tenue à Lusaka du 1^{er} au 7 août 1979 [A/34/439-S/13515, annexe], pourrait mettre fin aux souffrances toujours plus grandes causées par la guerre.

63. Nous avons fait des progrès appréciables en Namibie, mais des obstacles subsistent. Le groupe de contact travaille avec les parties intéressées pour trouver les moyens de résoudre les quelques questions non encore réglées. Nous ne minimisons pas les difficultés, mais personne ne doit non plus sous-estimer les possibilités qu'un

règlement du problème apporterait à tous en Afrique australe.

64. Dans la plupart des négociations, c'est par étapes que nous faisons le plus de progrès. On ne peut jamais défaire un nœud de l'intérieur. Nous devons commencer par les éléments qui sont à notre portée et travailler jusqu'à ce que nous puissions venir à bout du problème.

65. L'histoire nous jugera avec rigueur si nous laissons échapper nos chances de paix. A mesure que les négociations se poursuivent, les questions que nous avons à traiter deviennent de plus en plus difficiles. Mais il ne faut pas que des craintes ou des ambitions futures sapent les progrès déjà réalisés.

66. En nous occupant de ce conflit et d'autres encore, reconnaissons aussi franchement que notre planète souffre du fléau de ceux qui font la guerre aux innocents, comme nous l'avons constaté il y a quelques semaines lors du décès tragique de lord Mountbatten. Nous devons collaborer au plan international de façon plus intensive pour combattre les pratiques barbares des terroristes. Les États-Unis appuient avec force les éléments de base du projet de convention contre la prise d'otages [voir A/34/39]. La signature de ce traité contribuera à faire régner un consensus croissant qui ne tolérera pas le terrorisme, quelle que soit la cause politique dont se réclament ses auteurs.

67. Enfin, les exigences de la paix s'assortissent de la responsabilité internationale de limiter la diffusion et l'accumulation des armes. Une obligation toute particulière revient aux grandes puissances nucléaires — les États-Unis et l'Union soviétique — pour ce qui est de limiter la compétition en matière d'armes stratégiques. Le traité conclu après la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques peut constituer un grand pas vers la réalisation de cet impératif.

68. L'objectif de la stabilité stratégique sera également servi si l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis parviennent à s'entendre sur une interdiction générale des essais nucléaires. Pendant que les superpuissances nucléaires recherchent de leur côté la voie menant vers la retenue mutuelle, toutes les nations doivent également reconnaître la menace directe que représente pour leur sécurité la diffusion des armes nucléaires. L'évolution des événements ces dernières années peut donner un nouvel élan à l'effort de non-prolifération — y compris le progrès dans l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire — qui pourrait nous aider à mettre en œuvre des moyens plus sûrs afin de développer l'énergie nucléaire en faveur de l'humanité, vers le renforcement des garanties de l'AIEA, l'augmentation importante du nombre des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), qui semble enfin être à notre portée, et l'engagement pris par un certain nombre de puissances nucléaires, dans des circonstances déterminées, de s'abstenir de l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui n'en possèdent pas.

69. Mais il y a eu aussi des revers graves, des manifestations nouvelles de l'intention d'acquiescer des armes nucléaires au mépris des dangers latents pour la sécurité régionale et internationale. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'an prochain, constituera un moment critique pour faire le point et

⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

pour redoubler d'efforts afin de faire des progrès dans cette urgente question internationale.

70. Au-delà de la recherche de paix, nous avons une deuxième responsabilité en commun : il s'agit de nous montrer sensibles aux conséquences mondiales de nos décisions économiques nationales et aussi de résister à la tentation de résoudre nos problèmes économiques propres aux dépens d'autrui.

71. L'imprudence du nationalisme économique a été démontrée de façon très rude dans le passé. La dépression que le monde a connue il y a un demi-siècle a été propagée, aggravée et prolongée par une vague de protectionnisme. Ce souvenir nous a poussés vers un nouvel accord commercial multilatéral destiné à ouvrir les marchés et à les maintenir ouverts, même aux époques économiquement difficiles.

72. Aujourd'hui, je voudrais parler de l'une des questions qui soulignent le plus clairement le lien direct qui existe entre les décisions nationales et les conséquences mondiales. Il s'agit de l'énergie. Il n'y a presque pas d'autre domaine où la nécessité d'une action commune soit plus manifeste ni plus pressante. Il s'agit d'une question qui menace maintenant de nous diviser, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Dans un avenir de plus grande pénurie, ces divisions pourraient affaiblir l'étoffe de l'unité internationale qu'incarne notre organisation.

73. Toutes les nations souffriront si toutes les nations n'agissent pas de façon responsable dans leur consommation d'énergie, dans la fixation des prix et dans la production d'énergie. Malgré des pronostics difficiles pour l'avenir de l'énergie, je crois qu'il peut exister une base de progrès.

74. Jusqu'aux années 70, les économies industrielles modernes ont opéré en vertu de deux hypothèses fondamentales qui ont également régi les rapports entre importateurs et exportateurs de pétrole, à savoir que, d'une part le pétrole était bon marché, et que, d'autre part, il en existait des quantités illimitées. Toutes les nations ont maintenant compris que ces hypothèses ont perdu toute validité.

75. Les engagements pris par les grands pays industriels à la Réunion économique au sommet, tenue à Tokyo, le démontrent clairement. Mon gouvernement prend des mesures de grande envergure à l'égard de ce problème d'énergie et fait des efforts pour dépasser ces engagements. Le Président Carter a pris l'engagement que les Etats-Unis n'importeraient pas plus de 8,2 millions de barils de pétrole par jour en 1979, et qu'ils ne dépasseraient jamais le niveau maximum auquel nos importations sont parvenues en 1977. Le total consacré à la recherche et au développement de l'énergie aux Etats-Unis représente cette année 3 milliards 200 millions de dollars. Nous avons fait des investissements de 528 millions de dollars cette année — 600 millions de dollars l'an prochain — pour la mise au point et l'utilisation de l'énergie solaire. Nous augmentons sensiblement la mise au point de combustibles synthétiques pour profiter des réserves abondantes de charbon et de schiste bitumineux qui existent dans notre pays.

76. Une bonne partie de ces nouvelles techniques d'énergie trouveront une application aussi dans d'autres pays. Nous nous efforcerons de les mettre à la disposition des autres en vertu de conditions mutuellement satisfaisantes. Car nous reconnaissons qu'en aidant les autres à résoudre

leurs problèmes d'énergie nous contribuons à résoudre les nôtres.

77. Je voudrais indiquer certains des moyens par lesquels nous sommes disposés à collaborer avec les autres afin de répondre à nos besoins communs en énergie.

78. Nous nous sommes joints à d'autres nations industrielles pour convenir de créer un groupe international provisoire des techniques qui recommandera les moyens d'élargir la participation internationale à la mise au point commerciale de combustibles de remplacement.

79. J'ai promis l'année dernière⁵ que les Etats-Unis feraient plus pour mobiliser leurs talents techniques au service du développement des autres. Je suis heureux d'annoncer que le mois prochain nous mettrons sur pied un Institut de la coopération scientifique et technique. Cet institut se mettra au service des objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Il aidera les peuples des nations en développement à profiter de nos techniques. Le Conseil qui établira la politique de l'Institut comportera des experts de nations en développement et le développement de l'énergie figurera parmi les priorités les plus élevées.

80. Nous prendrons une part active aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se tiendra en 1981.

81. A la récente conférence économique au sommet, la Banque mondiale a été invitée à se mettre à la tête de la coordination de notre assistance aux nations en développement en matière d'énergie. Nous suggérons que la Banque mondiale réunisse un groupe d'experts afin d'examiner d'une façon détaillée la question de la recherche, du développement et de la formation en matière d'énergie. Plus précisément, ce groupe pourrait évaluer le travail des centres existants de recherche et de formation en matière d'énergie, sur le plan national et international, dans les pays en développement. De plus, il pourrait recommander la manière de renforcer les institutions existantes et la création éventuelle de nouvelles institutions multilatérales. Nous appuyons l'élargissement du programme de la Banque mondiale en vue de l'exploration et de la mise au point de combustibles minéraux. La Banque examine également la question de savoir si les programmes locaux de financement du développement suffisent pour financer l'application rapide des techniques d'énergie solaire, de petites énergies hydrauliques et autres sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement.

82. La Banque interaméricaine de développement a proposé la création d'un service qui fournirait une garantie contre les risques politiques et des garanties de prêts aux investissements privés en matière de projets d'énergie et de ressources minérales dans la région. Cela pourrait être un moyen efficace d'y stimuler le développement de l'énergie. Nous sommes prêts à poursuivre avec la Banque son initiative et à travailler avec d'autres pays pour mettre au point une proposition acceptable.

83. Alors que les pays industrialisés font, de leur côté, des efforts sérieux pour limiter la demande en pétrole et pour aider les pays en développement à répondre à leurs problèmes d'énergie, la question se pose de plus en plus de savoir si les nations productrices de pétrole sont disposées à stabiliser leurs prix et, dans la mesure où elles le peu-

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 14^e séance, par. 14 à 190.

vent, à assurer un approvisionnement suffisant. Si cela n'est pas possible, il continuera d'y avoir des conséquences défavorables pour l'économie mondiale, surtout pour les nations les plus pauvres.

84. Nous comprenons le désir bien naturel des nations exportatrices de pétrole de réserver cette ressource précieuse pour les générations futures. Et nous acceptons le fait que les prix du pétrole doivent traduire non seulement la force de la demande, mais également la pénurie de l'offre à long terme, à condition que la pénurie ne soit jamais organisée de manière à manipuler les prix.

85. Mais les producteurs de pétrole doivent comprendre qu'il y a une limite à ce que peuvent accepter les économies des nations consommatrices de pétrole et l'économie du monde entier.

86. Nous devons tous agir en tenant dûment compte du fait que les décisions en matière d'énergie que nous prenons sur le plan national auront des effets mondiaux profonds, et que ces conséquences reviendront hanter ou aider leurs auteurs.

87. Une troisième responsabilité commune réside dans l'engagement intensifié de contribuer à améliorer la vie des autres, à leur fournir les éléments nécessaires à la vie, à leur permettre de progresser, à leur assurer une voix dans les décisions qui décideront de leur avenir.

88. Nous avons fait des progrès dans le domaine des droits de l'homme, mais il en faut plus encore. Pendant l'année écoulée, certaines nations ont pris des mesures en vue de rétablir les protections légales et les institutions démocratiques. Et nous avons vu l'inauguration de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, entendu l'appel plein de force de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] en vue de la création d'institutions régionales des droits de l'homme sur le continent africain et assisté à une accélération des procédures de l'UNESCO en matière de droits de l'homme. La préoccupation croissante en ce qui concerne les droits de l'homme est indéniable. Il n'en est pas moins vrai, hélas, qu'en ce moment-même où nous nous trouvons ici, des hommes et des femmes font face à la torture, à la mort et à l'oppression pour avoir osé exercer des droits proclamés dans la Charte de notre organisation, il y a trois décennies déjà. Le défi qui nous est fait à tous est de servir les aspirations de tous les peuples pour la dignité de l'homme.

89. Nous devons prendre un engagement à l'égard des droits économiques aussi bien que politiques et sociaux, car ils sont tous indispensables à la dignité de l'homme. L'amélioration du bien-être économique, la possibilité de participer au processus politique et la conscience croissante de l'équité, tant économique que politique, peuvent beaucoup contribuer à désamorcer les griefs qui peuvent provoquer des perturbations nationales et des tensions internationales.

90. Pour répondre à cet engagement de donner une vie meilleure à tous les peuples, chacun d'entre nous doit s'efforcer de faire aller le dialogue Nord-Sud au-delà des grands thèmes pour en venir à des cas particuliers, à des domaines prioritaires où l'on peut répondre aux objectifs pratiques du développement. Je voudrais parler à cet égard des efforts que nous faisons vers ce but que nous devons poursuivre pour de simples raisons d'humanité : d'ici la fin du siècle, aucune personne sur cette terre généreuse ne devrait plus connaître la faim.

91. L'année dernière, j'avais indiqué que nous ne devions pas ralentir nos efforts en raison du temps favorable et des récoltes abondantes et perdre de vue que le temps presse. Depuis lors, les récoltes insuffisantes dans un certain nombre de pays ont fortement augmenté les besoins alimentaires au plan mondial. Cette situation met en relief la nécessité d'accumuler des stocks suffisants pour répondre à la demande alimentaire mondiale. Je vous donne l'assurance que les Etats-Unis feront tout leur possible pour empêcher une crise alimentaire mondiale. Cette année, la récolte américaine battra tous ses records. Nous avons levé toutes les restrictions à la production de blé pour l'an prochain. Nous avons instauré des réserves de céréales appartenant aux agriculteurs qui, grâce à l'accumulation et la disponibilité des stocks, ont contribué à la stabilisation des réserves.

92. Un accord international sur le blé n'a pas encore abouti malgré nos efforts. Nous ne devons pas abandonner cet objectif. Par contre, nous devons nous efforcer immédiatement de poursuivre les négociations sur une nouvelle convention pour l'aide alimentaire. Le Conseil mondial de l'alimentation a demandé qu'un accord soit conclu d'ici à la mi-1980. Nous appuyons cette recommandation. Entretemps, nous mettons déjà en œuvre l'engagement d'aide alimentaire accrue que la convention impliquerait.

93. En même temps, il convient de mettre fortement l'accent sur une amélioration de la production alimentaire mondiale. Plus de la moitié de l'aide directe américaine au développement est maintenant consacrée à l'agriculture. Nous continuerons de travailler en vue d'améliorer le rendement des principales cultures alimentaires, de conserver les terres arables et de développer la recherche sur les moyens d'accroître le rendement des cultures tant traditionnelles que nouvelles, en particulier celle des agriculteurs pauvres.

94. Ces efforts ont reçu l'appui efficace des Centres de recherche agricole internationaux. Nous appuyons les propositions visant à doubler les ressources affectées à ces centres et avons l'intention d'augmenter nos subventions. Nous espérons que d'autres pays apporteront leur contribution.

95. Nous devons cependant comprendre qu'à la longue ces efforts risqueraient de se trouver compromis si l'accroissement de la population mondiale n'était pas ralenti. La moitié des couples en âge d'avoir des enfants n'ont pas encore suffisamment la possibilité de bénéficier des services de planification de la famille. Nous devons faire en sorte que les services de planification de la famille — avec les autres éléments indispensables à la santé que sont une alimentation suffisante et une eau potable — soient mis aussi rapidement que possible à la portée de tous.

96. A court terme, nous devons être en mesure de répondre aux besoins d'urgence chaque fois que la famine frappe l'humanité ou que des réfugiés cherchent asile, en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est ou ailleurs.

97. La proposition faite à Genève par le vice-président Mondiale⁶ pour la création d'un fonds de réinstallation des réfugiés exprime notre conviction que la communauté internationale devrait traiter de manière globale cette crise grave et mondiale des réfugiés. Nous demandons qu'il y ait une large participation à ce fonds.

⁶ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

98. Des mesures internationales vigoureuses et à large échelle s'imposent pour remédier à la sous-alimentation au Kampuchea, où se déroule actuellement une des grandes tragédies humaines de notre temps. Des dizaines de milliers de Khmers malades et affamés se pressent déjà à la frontière de la Thaïlande. Ils seront sans doute bientôt suivis par d'autres centaines de milliers. Une famine et des épidémies plus étendues encore sont en perspective, surtout à la lumière des récents rapports qui font état de combats intensifiés. Pour éviter une catastrophe qui dépasse l'imagination, un programme de secours humanitaire international doit être mis sur pied, au plus tôt, au Kampuchea. Les organisations internationales doivent être en mesure d'apporter un programme de secours d'urgence coordonné, massif, dont la mise en œuvre soit suffisamment surveillée, pour venir en aide à tous les Khmers qui en ont besoin. Nous soutiendrons cet effort.

99. La crise alimentaire au Kampuchea, parallèlement, multipliera probablement l'afflux des réfugiés et occasionnera les plus terribles pertes parmi ceux qui ne peuvent s'échapper. Le flot des réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea a déjà apporté les plus grandes souffrances à des centaines de milliers d'innocents, imposant aussi un lourd fardeau aux pays de premier asile.

100. La communauté internationale a commencé à réagir, mais les mesures humanitaires ne suffisent pas. La communauté des nations doit consentir un effort plus actif pour rétablir la paix dans la région et pour résoudre par des moyens non militaires les problèmes qu'entraînent dans leur sillage les événements d'Indochine. Ils constituent une menace à la stabilité de la région tout entière.

101. Je crois que nous sommes en mesure de relever les défis qui se présentent à nous, mais ne nous méprenons pas sur leur ampleur.

102. La solution des différends régionaux et les limitations nouvelles au matériel de guerre exigeront des actes nouveaux de volonté nationale et internationale. Les années 80 pourraient se caractériser par une crise prolongée de l'énergie. Cela pourrait correspondre à une décennie de très grande famine. A moins que les déficits croissants des pays en développement ne soient endigués, bon nombre de leurs économies pourrait connaître la stagnation et certaines pourraient même être menacées d'effondrement. Des problèmes mondiaux comme ceux-ci demandent des solutions à l'échelle mondiale.

103. La présente session de l'Assemblée décidera s'il y a lieu de lancer une nouvelle série de négociations sur la coopération économique dans le domaine du développement. Je tiens à dire aujourd'hui que les Etats-Unis participeraient, au sein du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, à des consultations tendant à définir les moyens les plus efficaces de mener ces négociations.

104. Si l'on veut que de nouvelles négociations mondiales réussissent, ceux qui y participeront devront avoir une idée réaliste des capacités politiques et économiques de chacun. Nous devons donner la priorité aux questions susceptibles de permettre des résultats concrets, tout en évitant que notre travail fasse double emploi avec celui d'institutions existantes. De cette manière, ces négociations pourraient contribuer à l'élaboration d'un consensus mondial débouchant sur l'action concrète.

105. Nombre des questions dont j'ai parlé figurent déjà en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies. La né-

cessité de les aborder dans un esprit de coopération exige que nous continuions à renforcer cette institution. Des réformes financières, de procédure et de gestion s'imposent d'urgence. Pour commencer, nous demandons que les recommandations du Secrétaire général, que cette assemblée a maintenant adoptées, soient scrupuleusement suivies.

106. La nécessité de répondre d'urgence aux besoins que j'ai évoqués demande quelque chose de plus de la part de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

107. Les prises de position qui différencient le Nord du Sud, aussi bien que l'Est de l'Ouest, traduisent des intérêts différents. Elles jouent un rôle dans la définition des questions et la délimitation de nos choix, mais nous devons nous engager à trouver des secteurs où nos intérêts convergent.

108. Chacun de nous a des valeurs spéciales à cultiver, des objectifs particuliers à servir, et je ne veux pas dire qu'il puisse ou qu'il doive en être autrement. Les Etats-Unis sont partisans d'un monde diversifié.

109. Mais il faut que nous décidions ici, au sein de cette assemblée, de réaffirmer notre attachement à la recherche d'un terrain commun puisqu'aussi bien nous avons les mêmes besoins et que nous sommes tous des hommes.

110. M. OREJA AGUIRRE (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Cette année, nous avons la chance d'être présidés par M. Salim, vétéran de la diplomatie multilatérale qui, au sein de l'Organisation, a fait ses armes avec bonheur et efficacité au service de causes diverses, mais plus particulièrement dans l'œuvre grandiose de la décolonisation. En vous félicitant très sincèrement de votre élection, Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage, par votre intermédiaire, à un pays, la République-Unie de Tanzanie, avec lequel nous maintenons d'excellentes relations, et à un continent auquel nous sommes unis non seulement par la proximité géographique, mais par des liens historiques, des intérêts communs et l'effort dans la lutte pour les causes légitimes des peuples africains, avec lesquels nous avons affirmé une volonté croissante d'entente et de coopération.

111. Mes félicitations vont également à M. Liévano Aguirre, dont la sagesse et la prudence avec lesquelles il a dirigé l'Assemblée à sa dernière session lui ont permis de faire face à de nombreuses questions très difficiles. Sa présidence a donné un témoignage de l'ancienne culture et de la vitalité moderne qui distinguent son pays, la Colombie, et qui font honneur à tous les peuples d'Amérique latine.

112. Je voudrais en même temps renouveler mon témoignage d'admiration pour le travail réalisé par notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, au cours de l'année écoulée, nous a donné à nouveau un exemple de dévouement au service de l'Organisation, mettant son enthousiasme et sa prudence, son habileté et sa ténacité au service des Nations Unies et de la cause de la paix.

113. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation à Sainte-Lucie, la très belle île qui a capté l'imagination des navigateurs espagnols, et je voudrais, au nom de mon gouvernement, transmettre au peuple de Sainte-Lucie la volonté de consolider ces liens historiques avec les relations les plus cordiales d'amitié et de coopération.

114. L'année qui s'est écoulée depuis que j'ai pris la parole à cette assemblée pour la dernière fois⁷ n'a été facile pour personne. La crise économique internationale ne s'est atténuée ni dans ses causes ni dans ses effets; bien au contraire, dans beaucoup de pays le chômage a augmenté, l'inflation s'est accrue et la stagnation économique a continué. De nouveaux conflits armés et de nouveaux foyers de tension sont venus s'ajouter à ceux qui existaient déjà, alors que l'abîme technologique et les déséquilibres de développement entre les pays privilégiés et les moins favorisés n'ont fait qu'augmenter, sans qu'il ait été possible encore de parvenir à un accord pour mettre en pratique un mécanisme efficace susceptible de corriger ces inégalités.

115. Mais, dans le panorama international préoccupant qui nous entoure, on observe également quelques événements positifs qui nous permettent d'ouvrir une porte sur l'espoir. Parmi ces événements, je relève l'impulsion donnée aux Communautés européennes qui, laissant derrière elles leurs doutes et leur scepticisme, ont pris des mesures décisives pour s'élargir et consolider leurs institutions. Pour la première fois dans l'histoire, il y a eu des élections parlementaires dépassant les frontières nationales. Je ne peux manquer de voir dans ce fait un événement chargé de signification, face à l'objectif souhaitable d'intégration européenne. Des millions d'hommes et de femmes ont participé, de façon directe et immédiate, à l'élection de leurs propres représentants devant le Parlement européen, afin que l'Europe affirme sa conscience d'unité et de solidarité, pour que, comme l'a dit le Président du Gouvernement, M. Suárez, à Strasbourg, "l'Europe ne continue pas d'être la moyenne des compromis nationaux, mais la résultante supranationale de l'effort et de la réflexion communs".

116. Le 5 février dernier ont commencé les négociations en vue de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes. En choisissant cette option, appuyé par toutes les forces politiques de mon pays, le peuple espagnol a voulu joindre son effort solidaire à la tâche d'édification d'une Europe plus complète, plus unie, mieux équilibrée et plus ouverte aux possibilités et aux problèmes de la région méditerranéenne; une Europe plus sensible aux besoins des pays en développement et plus sensible, surtout aux problèmes de l'Amérique latine, où l'Espagne est disposée à apporter une contribution importante; une Europe capable d'apporter sa propre réponse aux défis de notre temps; une Europe ferme dans ses croyances, fidèle à son destin, avancée dans la défense de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice et de la liberté.

117. Toujours dans le contexte latino-américain, dont les pays sont liés au nôtre par tant de liens étroits, il y a eu des événements positifs que je me plais à signaler. Nous assistons à un processus d'affirmation du monde latino-américain, dont le rôle croissant dans les événements mondiaux constitue l'un des faits fondamentaux qui configurent le panorama des relations internationales. L'Espagne, qui maintient des liens de solidarité particulière avec ces pays, continuera de faire de ses relations avec l'Amérique latine l'une des dimensions fondamentales de sa politique extérieure, au service bien compris de nos peuples respectifs. Notre vocation européenne résolue, dont je viens de parler, ne présentera jamais un obstacle à nos relations avec l'Amérique latine. Au contraire: les deux dimensions s'enrichissent mutuellement et se complètent.

118. Cette relation spéciale s'est vu renforcée avec l'entrée de l'Espagne, en tant que membre de plein droit, à la CEPAL, ce qui nous permettra de vivre de l'intérieur même les problèmes de la région et de renforcer les liens de coopération entre nos pays. Nous ne cherchons en aucune façon à devenir protagonistes dans cette région, au contraire, nous voulons augmenter nos efforts afin de contribuer au développement équitable, dynamique et harmonieux de l'Amérique latine.

119. Mais la coopération avec l'Amérique latine ne s'arrête pas au domaine économique et social; elle se situe également dans un domaine plus étendu et plus profond: il s'agit d'harmoniser nos efforts pour défendre un modèle de société reposant sur la démocratie et la dignité de la personne humaine; il s'agit de comprendre la vie en tant que liberté, solidarité, engagement collectif pour répondre aux exigences de la justice. Dans ce sens, l'Espagne a signé avec les pays du Pacte andin et le Costa Rica, le 11 août dernier, la Déclaration de Quito, dans laquelle nous avons formulé l'espoir de voir continuer dans le continent américain le processus d'institutionnalisation de la liberté,

"convaincus que la lutte pour la démocratie donne vigueur à notre propre vie institutionnelle, stimule la reconnaissance de la liberté dans le continent et contribue à organiser la forme politique la plus souhaitable pour la réalisation des aspirations de nos peuples à la justice sociale".

120. Mon gouvernement ne s'est pas contenté de formuler des vœux et de proclamer des principes; comme le montre l'exemple du Nicaragua, nous avons traduit nos principes dans la pratique avec une cohésion absolue, en donnant un témoignage de notre volonté de contribuer à l'énorme effort de coopération internationale dont a besoin ce pays, et qui est indispensable pour qu'un peuple opprimé et ensuite dévasté par la guerre puisse se reconstruire dans la liberté.

121. C'est avec un très grand espoir que nous avons vu également se conclure les Traités sur le canal de Panama⁸, qui met fin à une situation aujourd'hui injustifiable et qui constitue le meilleur exemple de la manière dont deux pays peuvent résoudre, par la voie pacifique et constructive de la négociation, une vieille querelle territoriale qui assombrissait leurs relations.

122. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/I], le Secrétaire général a signalé la nécessité de persévérer sans fléchir dans notre soutien à l'Organisation des Nations Unies, car il n'y a aucune autre option valable. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de directives claires et de critères d'action solides pour en finir avec l'injustice et la misère, les violations des droits de l'homme, les menaces à la paix et à la sécurité qui persistent dans plusieurs régions de notre planète. Il faut renouveler notre confiance dans les principes de la Charte et doter l'Organisation de moyens efficaces permettant de veiller à sa mise en œuvre. Mais, en dernière analyse, la responsabilité incombe aux États, et il ne sera pas possible de progresser vers la paix et la détente dans les multiples conflits qui nous préoccupent sans la volonté politique d'accepter le dialogue et la négociation en tant que moyens de résoudre les conflits, en rapprochant les points de vue dans un esprit de compromis et de conciliation. Garder des attitudes inflexibles, dans l'espoir de voir l'autre partie

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Séances plénières*, 16^e séance, par. 1 à 64.

⁸ Traité du canal de Panama de 1977, et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, signés à Washington le 7 septembre 1977.

vaincue et humiliée, ne fait que contribuer à perpétuer les tensions et les affrontements et, en dernière analyse, les souffrances des peuples. L'histoire abonde d'exemples de ce genre de victoires qui n'ont servi qu'à alimenter l'esprit de revanche dans une spirale tragique de ressentiment et de violence stérile et destructive.

123. Parmi tous les conflits et les tensions qui subsistent encore, l'Espagne s'inquiète particulièrement de ceux qui affectent la Méditerranée, qui est l'objet aujourd'hui de convoitises, de menaces et d'affrontements qui mettent en danger sa sécurité et sa stabilité. Du haut de cette tribune, j'ai souligné l'importance de la détente et de la sécurité dans la Méditerranée ainsi que la nécessité de voir ses Etats riverains lutter dans la solidarité pour défendre leurs intérêts communs, accroître leur coopération réciproque, de façon à réduire les déséquilibres qui existent aujourd'hui entre ses rives nord et sud, et pour s'efforcer de créer un système complémentaire de sécurité. Il faut éviter la tendance à internationaliser les tensions et les conflits dans la région méditerranéenne et à l'utiliser comme terrain d'essais des influences et des pressions au service d'intérêts politiques et économiques étrangers aux Etats riverains qui deviennent ainsi les pièces d'un jeu qu'ils ne peuvent contrôler.

124. Ces derniers mois nous avons cru enregistrer une meilleure entente entre les pays méditerranéens, une plus grande concertation dans la défense des intérêts communs et une certaine diminution de la tension dans quelques-uns des conflits les plus brûlants. Ces modestes progrès, qu'il faut encourager et appuyer, sont toutefois insuffisants; la réalité est que les vieux problèmes qui existaient dans la zone y existent toujours.

125. La sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité dans la Méditerranée et dans le monde arabe. L'Espagne, qui est unie à ces pays par des liens profonds, historiques, culturels et de proximité géographique, estime que le dialogue euro-arabe doit se poursuivre et s'approfondir afin de resserrer les relations entre les deux groupes de pays, ouvrir de nouvelles voies de coopération et réaliser une contribution positive au service de la détente et de la paix.

126. Le conflit du Moyen-Orient représente un grave facteur de déstabilisation en Méditerranée, qui a déjà opposé Israéliens et Arabes au cours de quatre guerres et qui continue de représenter une menace constante à la paix et à la sécurité internationales, avec des risques potentiels de conséquences incalculables sur le plan régional et à l'échelle mondiale. L'Espagne, qui a appuyé les résolutions qui octroient à l'Organisation de libération de la Palestine le statut d'observateur à l'Organisation des Nations Unies, en tant que représentant du peuple palestinien, réitère sa conviction que la reconnaissance et l'exercice des droits nationaux de ce peuple, y compris son droit à une patrie, et les principes contenus dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, doivent constituer la base d'une paix juste qui donne satisfaction à toutes les parties intéressées.

127. Nous croyons que le moment est venu pour les parties qui s'opposent dans un conflit qui a fait tant de victimes et causé tant de souffrances de comprendre qu'elles ne peuvent poursuivre leur objectif d'annihilation ou d'humiliation de l'adversaire. Israël ne peut conserver les territoires arabes conquis en 1967, en pensant que les années et les colonies illégales pourront créer un fait accompli, parce que l'acte illicite ne peut être source de droit et que le passage du temps ne peut légitimer une situation injuste,

créée en violation du principe de l'intégrité territoriale des Etats, principe consacré par cette organisation. D'autre part, nous ne pouvons nier à Israël le droit d'exister, parce que l'ONU a reconnu à tous les Etats de la zone le droit de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Quand les uns et les autres auront renoncé à leurs objectifs impossibles et compris qu'il n'y a d'autre voie que celle de la négociation, sur la base du respect des principes établis par cette organisation, il sera possible de parvenir à une paix authentique, qui permette la coexistence et la coopération fructueuse entre tous les peuples de la zone.

128. Les initiatives de paix qui ont abouti aux accords entre l'Egypte et Israël ne représentent toujours pas la solution globale dont le Moyen-Orient a besoin. Il reste encore des questions essentielles à résoudre, telles que celles qui touchent à l'avenir du peuple palestinien. Bien que l'on ait réalisé des efforts que nous ne souhaitons pas voir échouer, nous croyons nécessaire de respecter les principes énoncés par cette organisation, afin qu'une solution juste soit possible.

129. Nous devons nous engager clairement sur le plan politique à sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, appuyer les efforts de son gouvernement et les travaux de paix de cette organisation et empêcher que les influences extérieures ne transforment ce pays en un pion dans le jeu du pouvoir au Moyen-Orient, menaçant sa survie en tant qu'Etat libre et indépendant.

130. La situation à Chypre constitue un autre foyer de tension dans la zone méditerranéenne. Nous avons vu avec espoir la reprise des entretiens intercommunautaires, due en grande partie aux efforts de notre Secrétaire général, qui, avec persévérance et discrétion, a surmonté certaines difficultés. Nous regrettons l'interruption de ces entretiens et nous souhaitons voir reprendre ce dialogue et parvenir à une solution négociée qui respecte l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de Chypre, permettant la coexistence pacifique et le développement économique et social du peuple chypriote.

131. Un élément persistant de conflit dans la région méditerranéenne est la situation créée par le maintien de la présence britannique à Gibraltar. J'ai fait allusion au début de mon intervention, Monsieur le Président, à votre participation décisive à ce qui constitue peut-être l'aspect le plus important des travaux de l'ONU, à savoir son œuvre de décolonisation. On comprendra que je ne passe pas sous silence l'injustice que représente la perpétuation, sur notre territoire, d'une présence coloniale.

132. L'Espagne est disposée, comme elle l'a toujours été, à la négociation avec le Royaume-Uni, afin de trouver une forme qui, en rétablissant l'intégrité territoriale espagnole, permette de mettre fin à ce litige, sur la base du respect des principes et des directives contenus dans les résolutions pertinentes adoptées par l'ONU. Nous nous rendrons à cette négociation dans un esprit ouvert et avec le désir sincère de trouver une solution à tous les problèmes pour donner ainsi satisfaction aux intérêts légitimes de tous les habitants de Gibraltar, et en étant persuadés des possibilités qu'offre le dialogue entre deux démocraties européennes qui ont tant d'intérêts communs. Il n'est plus possible de tourner le dos à la nécessité de résoudre — par la voie amicale de la négociation — cet anachronisme qui trouble nos relations.

133. Le Gouvernement espagnol continue de prêter une attention particulière à la situation qui existe au Maghreb

où ont eu lieu, ces dernières semaines, des événements qui affectent les différentes positions dans cette région.

134. Notre position en ce qui concerne le Sahara occidental est claire. L'Espagne, qui a mis fin définitivement à ses reponsabilités en tant que puissance administrante en février 1976, juge indispensable la recherche d'une solution juste et satisfaisante pour toutes les parties, qui se fonderait sur les principes et les résolutions de l'ONU et de l'OUA ainsi que sur le respect du droit des Sahraouis à l'autodétermination.

135. Persuadés de l'importance du maintien et du développement de la dynamique de paix commencée l'année dernière, nous avons collaboré, au sein de l'OUA, aux travaux du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental au moyen de contacts avec les pays qui en sont membres; c'est ainsi que nous avons reçu la visite du secrétaire général administratif de l'OUA. En même temps, nous n'avons ménagé aucun effort auprès de toutes les parties pour favoriser la création d'un climat propice au dialogue de conciliation qui permettrait d'ouvrir la voie à une solution.

136. Un espoir a été suscité par l'adoption, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Monrovia, des recommandations du Comité *ad hoc* [voir A/34/552, p. 95 et 96], lesquelles, si elles étaient exploitées conjointement par les Nations Unies et les diverses parties, ouvriraient, à notre avis, la voie à un règlement définitif du problème.

137. Toutefois, les derniers événements survenus dans la région assombrissent ce panorama et accroissent le risque de voir le conflit s'étendre au-delà du Territoire.

138. Nous souhaitons vivement qu'une solution politique juste et durable de ce problème ouvre la voie à la paix, à la stabilité et à la compréhension entre tous les peuples d'une région voisine de l'Espagne, avec lesquels nous souhaitons maintenir et développer nos relations d'amitié et de coopération étroite, conformément aux liens historiques et aux affinités profondes qui nous unissent.

139. Le Gouvernement espagnol fait un grand effort pour planifier et mettre en œuvre une politique de plus grand rapprochement avec les pays de l'Afrique au sud du Sahara. Sur le plan bilatéral comme sur le plan des organisations internationales, notre action avec les peuples africains repose sur les principes suivants : premièrement, un appui résolu aux Nations Unies dans leur lutte contre le colonialisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale; deuxièmement, l'observation stricte du principe de non-ingérence en un moment où nous assistons à la participation croissante de forces étrangères au continent dans des questions que doivent régler les Africains eux-mêmes; troisièmement, une politique d'assistance technique et de coopération économique, financière et culturelle, qui, tout en recherchant l'intérêt mutuel, respecte toujours les particularités et la personnalité des pays qui ont besoin de moyens et de techniques pour développer leurs peuples et réaffirmer et sauvegarder leurs valeurs, leurs traditions et leur propre identité.

140. Ces principes ont guidé notre coopération avec la Guinée équatoriale, née à nouveau aujourd'hui à la vie de la communauté africaine ainsi qu'à la vie de la communauté internationale. Le Gouvernement espagnol, sensible aux problèmes et aux inquiétudes du peuple de la Guinée équatoriale, a voulu donner ainsi un témoignage de ce qu'il entend par coopération dans le monde d'aujourd'hui : éga-

lité, sans ingérence dans les affaires intérieures, loin de l'ombre du néo-colonialisme, tout en assumant la solidarité, et les sacrifices exigés par la coopération.

141. Mon gouvernement est en faveur d'une transition pacifique, garantissant la pleine indépendance du Zimbabwe, sur la base d'un gouvernement par la majorité et avec l'accord de toutes les parties intéressées. C'est pourquoi certains espoirs sont nés de la Réunion des pays du Commonwealth, qui s'est tenue à Lusaka, d'où s'est dégagée une certaine volonté de négociation et où l'on a fait preuve d'imagination. Nous sommes certains que l'initiative du Gouvernement britannique de convoquer une conférence constitutionnelle ouvrira une voie favorable à une solution définitive du problème. Cette solution qui repose sur les principes et les résolutions de l'ONU, assurerait le respect de la démocratie et garantirait les intérêts et les droits des différentes parties en cause.

142. L'Espagne estime que la présence active des Nations Unies et la mise en œuvre des dispositions de cette organisation, grâce à une administration internationale, sont nécessaires à la solution du problème de Namibie. S'inspirant de toutes ces considérations, notre gouvernement a voté en faveur de la résolution 33/206, adoptée par l'Assemblée générale le 31 mai dernier, parce que nous sommes convaincus qu'il doit être mis fin à l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud et parce que nous appuyons le droit du peuple de Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans une Namibie unie.

143. Nous sommes préoccupés par la situation en Afrique du Sud où la persistance d'une politique d'*apartheid* et de ségrégation territoriale constitue une atteinte aux droits de l'homme et un défi à la communauté internationale et est une source de graves tensions qui affectent la paix et la sécurité dans la région. Cela rend impossible la réconciliation et le règlement pacifique susceptibles d'assurer la coexistence ordonnée de toutes les communautés sud-africaines.

144. Aux conflits et aux tensions qui existent en Méditerranée et en Afrique australe s'ajoute la situation inquiétante qui existe en Asie du Sud-Est, en particulier au Kampuchea, pays qui revêt une grande importance pour la paix et la stabilité dans toute la région. Mon gouvernement estime que ces problèmes affectent gravement les droits fondamentaux de l'homme et des peuples et qu'il convient de leur trouver une solution conformément aux principes de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'indépendance politique et de la non-intervention, autant de principes que nous avons le devoir de respecter.

145. D'après un grand philosophe espagnol, la guerre n'est pas un instinct mais une invention de l'homme. La paix non plus n'est pas une donnée, c'est un résultat, celui de l'action des peuples et des gouvernements qui, en dernière analyse, peuvent la créer ou la détruire. C'est pourquoi l'édification de la paix exige un effort renouvelé et permanent afin d'établir les conditions de justice, de développement et de liberté qui la rendent possible. Rien de plus noble ne peut être demandé à un peuple que d'œuvrer collectivement et avec espoir pour la cause de la paix.

146. Aussi bien sur le plan intérieur qu'international, mon gouvernement souhaite ardemment la paix, persuadé que le dialogue et la négociation constituent le moyen de résoudre les conflits et les tensions. Pour nous, la paix vé-

ritable; une et indivisible, doit être l'œuvre de tous et ne deviendra réalité que lorsque seront créées et respectées les conditions qui la rendront juste et durable. Parmi ces conditions, il faut noter : une réaffirmation du processus de détente pour resserrer les liens entre tous les peuples, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki⁹; le désarmement général et complet, qui permettrait l'édification d'un monde moins incertain, débarrassé de toute hypothèse et servitude économique, sociale et politique, qu'entraîne une course aux armements effrénée; une justice sociale internationale plus large et plus parfaite, qui assure une meilleure répartition des ressources et élimine l'inégalité qui existe entre le monde de l'opulence et celui de la misère; une défense efficace et une protection des droits fondamentaux de l'homme — objectif final et base ultime de tout ordre juste, libre et démocratique — qui doivent être respectés universellement et sauvegardés efficacement pour que la paix ne reste pas vide de tout sens.

147. Le Gouvernement espagnol a articulé sa politique extérieure autour de l'idée fondamentale de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes opposés à la menace, au recours à la force et à toutes les formes de violence dans les relations internationales et nous n'épargnerons aucun effort pour résoudre par la voie pacifique les conflits qui existent encore dans le monde et pour réduire les tensions qui assombrissent le panorama international.

148. L'Espagne a pris une part active à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont elle a signé l'Acte final à Helsinki et dont nous avons accepté pleinement les dispositions et les principes, qui nous inspirent dans notre action. Nous avons reçu la responsabilité de préparer la prochaine session de la Conférence, qui doit avoir lieu à Madrid en automne de l'année prochaine.

149. Conscient de l'importance de cette session à Madrid, mon gouvernement se livre à un travail intensif pour bien la préparer. Certes, il y a divergences d'opinions quant à l'ordre de priorité des questions, à leur traitement et quelquefois même quant à leur contenu. Mais il existe également de vastes zones d'accord qu'il faut renforcer et étendre. La détente doit être un processus qui avance constamment, grâce à notre action continue et solidaire, afin de renforcer la sécurité internationale, réaffirmer la confiance, dissiper les soupçons, favoriser une meilleure entente mutuelle et des relations plus étroites entre les peuples, dépassant les anciens affrontements pour avancer sur la voie du dialogue, de la coopération et du respect des droits de l'homme. C'est pourquoi il est si important que nous fassions tous un effort pour assurer dès maintenant le succès de la Conférence de Madrid.

150. Le désarmement, responsabilité inéluctable de cette assemblée, représente un élément fondamental de la construction de la paix et c'est l'un des objectifs essentiels de notre politique extérieure. Nous appuyons le désarmement nucléaire, sous un contrôle international rigoureux et efficace, car nous ne croyons pas aux prétendues vertus de la paix armée. Au contraire, nous sommes convaincus que toutes les courses aux armements ont toujours abouti à un affrontement et que les arsenaux nucléaires sont exposés aux risques croissants d'un accident ou de la folie d'une personne irresponsable, créant ainsi les conditions objectives de la destruction de l'humanité le jour où notre vigi-

lance sera relâchée ou, simplement, le jour où la chance nous aura abandonnés.

151. En outre, aujourd'hui, le degré de perfection atteint par les armements exige d'énormes ressources techniques, économiques et humaines qui sont détournées des budgets nationaux, quelquefois au détriment des nécessités les plus élémentaires. Les chiffres actuels de ce gaspillage ont atteint des proportions scandaleuses. Il suffit de dire que notre monde, qui a tant besoin de ressources pour lutter contre la faim et la misère, consacre à la fabrication des armements près d'un million de dollars par minute, abandonnant à la voracité du pouvoir et à la cause de la destruction des ressources qui, avec autant d'injustice que d'aveuglement, sont refusées au développement pacifique des peuples.

152. Nous avons suivi avec un grand intérêt la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques et nous nous félicitons de ce que les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique aient pu arriver à un accord, que nous espérons voir ratifier et entrer en vigueur très prochainement. Nous croyons que mettre fin à la course aux armements stratégiques représente un facteur positif dans les relations entre les deux superpuissances, renforce leur confiance mutuelle, contribue à consolider la détente et ouvre la voie à la troisième série de négociations, qui comporte la limitation des armes nucléaires tactiques et de portée intermédiaire qui affectent particulièrement les pays européens. En tant que pays européen lié par un traité avec les Etats-Unis au système de défense occidental et placé, du point de vue géographique, dans une position stratégique de premier ordre à l'entrée de la Méditerranée, l'Espagne ne peut rester absente des négociations qui affectent directement notre sécurité.

153. Mais nous ne devons pas seulement contrôler et éliminer les arsenaux nucléaires; nous devons nous efforcer de garder dans des limites raisonnables l'expansion croissante des armements classiques, dans le but d'avancer véritablement vers notre objectif tant souhaité, celui du désarmement général et complet, sans porter atteinte à notre droit à la sécurité. Mon gouvernement s'inquiète de voir ces arsenaux se développer; il est particulièrement inquiet de voir augmenter ces derniers temps le commerce d'armes frauduleux et non contrôlé. En conséquence, fidèles à notre idée de progresser dans l'adoption de mesures efficaces, bien que limitées, en matière de désarmement, nous voulons faire à cette assemblée une proposition concrète : que les Nations Unies, qui ont établi la nécessité d'arriver à un désarmement général et complet, élaborent, en attendant d'atteindre cet objectif, un code de conduite qui régit, grâce à des normes claires, précises et de validité universelle, sous le strict contrôle de l'Organisation, les critères qui s'appliqueront à la vente d'armes classiques à des pays tiers.

154. Ces normes définiront les cas dans lesquels le commerce d'armes n'est pas permis; elles établiront, grâce à des certificats de destination finale et à d'autres formalités obligatoires que l'on jugera pertinentes, les garanties nécessaires pour que ces armes ne soient pas l'objet d'un commerce non contrôlé par la suite; ces normes prévoient que les Nations Unies établissent les mécanismes appropriés pour que ces dispositions soient respectées.

155. Ainsi, nous pourrions régler efficacement ce commerce pour que les gouvernements assument leur responsabilité et réglementent de manière appropriée cette branche de leur commerce, de façon à éliminer le person-

⁹ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1979.

nage du trafiquant non contrôlé et du marchand frauduleux, véritables ennemis de l'humanité.

156. Mon gouvernement a fait du respect et de la protection universelle des droits de l'homme l'une des dimensions fondamentales de sa politique extérieure. Devant cette instance, j'ai déjà exposé dans le détail les principes qui orientent notre action dans ce domaine et les mesures concrètes qui, à notre avis, devraient être adoptées par les Nations Unies pour en assurer la sauvegarde et la protection, en amplifiant et en perfectionnant les moyens de contrôle existants. En effet, il ne peut y avoir de paix authentique si nous n'avons pas de mécanismes efficaces de sauvegarde et de contrôle des droits de l'homme, tant de fois réaffirmés ici, consacrés dans des déclarations et dans des conventions universelles, mais qui ne sont pas appliqués, dans la pratique, par les gouvernements qui se sont engagés solennellement devant la communauté internationale à les observer.

157. Mon gouvernement, qui condamne les violations des droits fondamentaux de l'homme où qu'elles se produisent, a pris part à la Réunion de Genève sur les réfugiés d'Indochine et a uni ses efforts à ceux d'autres pays pour aider les victimes. Mais nous ne nous contentons pas de réaliser cette œuvre humanitaire; nous condamnons également cette violation massive des droits de l'homme et nous avons dénoncé les raisons pour lesquelles des milliers d'êtres humains se sont vus contraints d'abandonner leurs foyers et leur patrie.

158. En décembre dernier, par la volonté souveraine de son peuple, l'Espagne s'est dotée d'une Constitution qui est le point culminant de ses aspirations en vue d'arriver, dans un cadre juridique de coexistence, à une formule pacifique de concorde nationale. Le Comité des droits de l'homme, en avril dernier, a eu la possibilité d'en examiner à fond les dispositions [voir A/34/40, par. 180 à 227]; notre gouvernement a présenté le rapport demandé conformément à l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200A (XXI), annexe] et nous avons été fiers de démontrer qu'en matière de droits de l'homme il s'agit de l'un des textes constitutionnels les plus avancés, les plus équilibrés et les plus progressistes de notre temps.

159. Fidèle à ses directives, l'Espagne a ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et elle est sur le point de ratifier la Charte sociale européenne, la Convention européenne d'extradition, la Convention européenne sur la répression du terrorisme et la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, s'intégrant ainsi pleinement dans la structure juridico-conventionnelle du Conseil de l'Europe en matière des droits de l'homme.

160. Il est décourageant que dans ce domaine des droits de l'homme les Nations Unies n'aient pu trouver des formules efficaces pour lutter contre le terrorisme. Pour nous, la caractéristique principale du terrorisme moderne est sa dimension internationale. C'est pourquoi la réaction de nos sociétés libres et démocratiques doit être concertée également sur le plan international, afin de défendre dans la solidarité le fonctionnement de leurs institutions et garantir le premier des droits de leurs citoyens : le droit à la vie.

161. Cette organisation ne peut rester paralysée devant cette nouvelle forme de totalitarisme qui, faisant fi de toute raison et de toute loi, prétend imposer par la force ses propres solutions violentes et désespérées. L'Espagne, qui a

souscrit à la Convention européenne sur la répression du terrorisme et a uni ses efforts à ceux des pays du Conseil de l'Europe pour combattre ce mal, lance à nouveau, du haut de cette tribune, un appel afin que les Nations Unies surmontent les difficultés existantes et soient capables d'établir un plan d'action concret pour lutter efficacement contre ce dernier bastion de l'irrationalisme et de la barbarie.

162. Je ne saurais terminer sans demander à notre organisation d'adopter des mesures effectives pour protéger les travailleurs migrants, assurer l'exercice de leurs droits politiques, leur droit au travail et leurs droits sociaux, de même que faciliter, pour eux et leurs enfants, l'éducation et l'aide sociale. Mon gouvernement appuiera toujours toute initiative visant à améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants, à encourager la conservation des liens qui les unissent à leurs communautés nationales respectives et à faciliter leur retour dans leur pays d'origine lorsqu'ils le souhaitent.

163. L'édification de la paix exige enfin que l'on donne une nouvelle impulsion à la coopération internationale, sur la base des principes de solidarité, d'égalité, de participation et d'avantages mutuels, en tant qu'élément essentiel du développement intégral et harmonieux des peuples.

164. Placée par la géographie dans la proximité immédiate de l'Afrique et par l'histoire sur le riche treillis du monde latino-américain, l'Espagne est résolue à maintenir et à renforcer ses relations de coopération avec tous les pays en développement et, notamment, avec les peuples africains et latino-américains.

165. Face à l'interprétation mécanique du développement en tant qu'effet automatique de l'investissement, financé par des ressources d'ordre interne ou externe, l'expérience acquise ces dernières années a mis en relief l'importance décisive des ressources humaines et du niveau technique et d'organisation d'une société lorsqu'il s'agit de formuler une nouvelle stratégie et définir un modèle de développement plus solidaire, plus juste et plus humain.

166. L'attitude des pays en développement, en optant progressivement pour une aide canalisée par la voie de l'assistance technique et du transfert des techniques, répond à ce nouveau concept. La coopération technique internationale se convertit ainsi en facteur fondamental du développement et, en conséquence, en élément clef du nouvel ordre économique international. On ne peut la ramener à la dimension simpliste d'une pure assistance économique; il s'agit d'une réalité plus riche et plus complexe, qui comporte une transformation profonde des structures économiques internationales, un transfert réel des techniques, surtout des techniques intermédiaires et, enfin, la fixation d'objectifs non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs pour faire du développement une notion qui aille plus loin que la simple croissance économique et qui soit au service du plein épanouissement de la personne humaine.

167. Dans cet esprit, l'Espagne a assisté à la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979, et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août dernier. Il faut préciser que, dans ce domaine et dans le domaine plus général du dialogue Nord-Sud, les activités de notre organisation ont remporté des succès plus ou moins grands. Nous partageons la préoccupation exprimée par notre Secrétaire général à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 sep-

tembre 1979, au sujet de l'absence de progrès réels dans ce domaine; nous nourrissons l'espoir de voir les relations entre pays en développement et pays industrialisés se situer graduellement sur un plan plus institutionnel afin de définir les domaines où l'on peut réaliser de nouveaux progrès sur la voie d'une coopération plus étroite et afin de satisfaire à la nécessité de traiter d'une manière spéciale et différentielle les moins favorisés.

168. Nous pensons que, pour atteindre les objectifs du dialogue Nord-Sud, dans le cadre institutionnel dont je viens de parler, il faut établir une coordination plus étroite des politiques économiques nationales, qui conduise à une interdépendance économique plus grande, considérée comme un engagement politique de coopération. A cet effet, nous voyons avec un intérêt particulier la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept : celle d'une négociation globale en vue de la coopération internationale pour le développement [voir A/34/34, troisième partie, annexe].

169. L'heure difficile que vit l'économie mondiale prouve que ses graves problèmes ne peuvent être résolus par des barrières protectionnistes, par des rêves nostalgiques d'autarcie, par des attitudes peu solidaires qui cherchent à satisfaire des objectifs nationalistes étroits ni par l'obtention d'avantages éphémères. Les problèmes économiques de l'heure actuelle sont définis par leur caractère international; ils nous affectent tous et exigent, pour être résolus, la coopération de tous. Aucun pays n'est suffisamment fort aujourd'hui pour se passer des marchés, de la main-d'œuvre, de la technique, des ressources financières ou des matières premières des autres. J'ai dit l'an dernier que nous devions, de toute urgence, pratiquer la solidarité internationale, car nous ne pouvions pas nous contenter de solutions apparentes qui, reposant plus sur les intérêts que sur la solidarité, bénéficient peut-être à certains pays, mais ne peuvent résoudre les causes profondes de la pauvreté et de la misère¹⁰. Aujourd'hui, compte tenu du tableau que je viens de brosser sommairement, je ne peux que réitérer ces mêmes inquiétudes.

170. Cette absence de solidarité est particulièrement grave dans le domaine de l'énergie. Nous ne pouvons continuer d'être assujettis à l'incertitude de l'approvisionnement en pétrole et des fluctuations des cours du pétrole, qui sapent toutes les prévisions économiques à court et à moyen terme et soumettent à des tensions et à des sacrifices insupportables les économies les plus faibles des pays en développement ou des pays qui, comme l'Espagne, luttent pour alléger cette charge, chaque jour plus lourde. Nous devons persévérer dans un effort renouvelé pour concerter, sans souci d'affrontement, l'action des pays producteurs et consommateurs d'énergie, afin de coopérer dans le développement de nouvelles sources d'énergie, de stabiliser les prix, d'assurer les approvisionnements et d'épurer un marché dont les intermédiaires continuent d'imposer une dure loi.

171. Le problème de l'énergie n'est plus désormais une question économique et technique; il s'est transformé en un problème politique de première importance, qui met à l'épreuve la capacité de réaction des pays développés, les possibilités réelles de décollage des pays en développement et la solidarité des membres de la communauté internationale, se souciant seulement de leurs propres problèmes et s'éloignant progressivement du sort des autres. C'est pourquoi nous appuyons la préparation et la convo-

cation d'une conférence internationale sur l'énergie, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

172. La nécessité d'une action solidaire nous semble essentielle en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre des espaces maritimes, but ultime de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous ne pouvons accepter le fait que ce nouvel ordre soit vicié tant par les exigences des superpuissances maritimes que par les égoïsmes qui méconnaissent les droits et intérêts légitimes de tous les membres de la communauté internationale.

173. Le Gouvernement espagnol se prononce en faveur de tout nouvel effort de négociation en vue d'arriver à la session finale de Caracas avec un projet équilibré susceptible d'être accepté universellement. Pour ce faire, il faudra que ce projet sauvegarde les droits fondamentaux des Etats, sans porter atteinte à leur souveraineté; il devra respecter les intérêts légitimes et dignes de protection des ressortissants de tous les pays et contribuer à la création d'un nouvel ordre économique international.

174. La paix fondée sur la justice et la liberté est un objectif poursuivi depuis toujours par l'humanité. Notre organisation a vu le jour pour tenter de faire de cet objectif une réalité. Il revient à tous les gouvernements ici représentés, en tant que tâche primordiale et inéluctable, d'apporter leur contribution à la création de conditions propices à l'établissement de cette paix si ardemment recherchée. Nous devons toujours nous laisser guider par les principes de l'Organisation des Nations Unies, que nous avons tous acceptés et que nous avons pour obligation d'observer. Ces principes existent, mais nous devons faire plus. Nous devons faire preuve d'imagination pour les appliquer aux nécessités d'un monde en transformation. Nous devons avoir suffisamment de foi pour surmonter les échecs et le scepticisme. Nous avons besoin de volonté politique pour donner une impulsion à l'action solidaire dans un monde interdépendant.

175. C'est de cette volonté, de cette foi et de cette imagination que dépend l'avenir de l'Organisation et notre avenir propre.

176. M. FRYDENLUND (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puis-je vous féliciter de votre élection au poste important de Président de l'Assemblée générale ? Au cours de nombreuses années, en tant que représentant permanent de votre pays à l'Organisation des Nations Unies, vous vous êtes fait une réputation de diplomate des plus dynamiques et respectés, et nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider cette session de l'Assemblée générale.

177. Je voudrais également dire au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, combien mon gouvernement apprécie ses efforts inlassables au service de la paix partout dans le monde.

178. Au cours de l'année écoulée, la situation internationale a été marquée par l'incertitude, les tensions et les conflits. Les problèmes qui se présentent à nous n'ont jamais été plus difficiles ni plus complexes. C'est ce qui ressort, pour l'essentiel, du grave message que nous communique le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1]. Et il pose la question de savoir si nous sommes capables de diriger le cours des événements mondiaux. Force nous est de reconnaître que la réponse à cette question est incertaine, surtout lorsque nous constatons que toute une série de négociations inter-

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 14^e séance, par. 48.

nationales se trouvent dans l'impasse. Par exemple, le dialogue Nord-Sud n'a pas encore abouti à une percée décisive dans ses efforts vers un nouvel ordre économique international. Nous n'avons pas réussi à faire de progrès tangibles dans nos travaux sur le désarmement international. La protection internationale des droits de l'homme n'est pas encore suffisamment développée. Le Moyen-Orient et l'Afrique australe demeurent encore des zones de conflits dangereux et une situation critique s'est instaurée en Asie du Sud-Est.

179. Une période de croissance et de progrès soutenus dans l'économie des pays industrialisés a pris fin. Ces pays traversent maintenant une période d'incertitude et de récession. Cet état de chose a entraîné, à son tour, une détérioration de la situation déjà très difficile des pays en développement. Nous n'avons pas encore mis au point des méthodes de coopération internationale propres à résoudre les problèmes de l'énergie, de l'inflation et du chômage.

180. La crise économique mondiale constitue un sérieux obstacle sur la voie du progrès dans la solution des problèmes économiques et sociaux internationaux. Dans la situation actuelle, les demandes de transfert accru de ressources des pays en développement rencontrent de plus grandes difficultés et l'accès des produits de ces pays aux marchés des pays industrialisés se fait également plus difficile. La complexité et l'urgence de ces exigences sont toutefois trop importantes pour être éludées par des allusions aux difficultés économiques du moment.

181. La crise économique actuelle ne peut être résolue par le protectionnisme ou des mesures unilatérales de la part de certains pays ou groupes de pays. La réaction devrait consister à renforcer la coopération économique globale. C'est pourquoi nous avons noté avec intérêt la proposition faite à l'Assemblée générale par le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale [voir A/34/34]. Nous appuyons l'idée d'une nouvelle série mondiale de négociations sur l'énergie, les questions monétaires, le développement financier et le commerce.

182. Nous appuyons également le principe selon lequel ces négociations d'ensemble devraient se dérouler dans le cadre de l'ONU et être ouvertes à tous les pays. Nous devons tirer parti des organes de coopération existants et éviter de troubler les négociations en cours. Il est important de préparer ces négociations avec soin et de leur conférer un cadre institutionnel, convenable. Nous partageons le point de vue du Groupe des Soixante-Dix-Sept selon lequel le Comité plénier est appelé à jouer un rôle important à cet égard.

183. Les négociations, qui ont eu lieu au cours de la huitième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, ont abouti à des progrès encourageants, notamment en fixant une limite précise pour l'adoption d'une nouvelle convention sur le droit de la mer. La présentation du nouveau texte de négociation révisé¹¹ a fait naître l'espoir que les efforts en vue d'arriver à un accord sur un traité de compromis juste et largement acceptable seront couronnés de succès.

184. La Norvège persistera dans ses efforts actifs pour contribuer à la solution des questions en suspens, y compris l'établissement d'un régime international pour l'utilisation des ressources minérales des grands fonds marins. Ces problèmes sont étroitement liés aux importantes

négociations qui ont lieu dans diverses autres instances des Nations Unies pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

185. Pour que le concept de "patrimoine commun de l'humanité" soit significatif, l'autorité internationale des fonds marins doit être mise en mesure de fonctionner efficacement. Cela dépend pour une bonne part de la volonté des pays industrialisés de transférer les techniques et le capital voulus à l'autorité des fonds marins et aux pays en développement.

186. Les discussions de l'année à venir nous montreront si la volonté politique nécessaire existe vraiment. Une nouvelle convention sur le droit de la mer constitue la meilleure garantie que l'utilisation et l'administration des ressources océaniques se feront d'une manière stable et ordonnée.

187. Le Gouvernement norvégien a appuyé les accords de Camp David¹² et le traité de paix entre l'Égypte et Israël, y voyant un premier pas important vers une solution d'ensemble au Moyen-Orient. L'un des résultats positifs dans le processus de paix en cours est le retrait des forces israéliennes des régions occupées du Sinaï.

188. Pour favoriser ce processus de paix, il convient de clarifier la question des droits des Palestiniens et de leur participation aux négociations. Récemment, nous avons constaté certains indices encourageants de contacts et de dialogues entre les parties intéressées. Seuls de tels contacts permettront de se rapprocher d'une solution propre à garantir le droit de tous les États de la région à exister en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et à assurer aux Palestiniens la jouissance de leurs droits légitimes. Un règlement de paix doit être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il importe donc que toutes les parties acceptent ces résolutions.

189. En tant que membre du Conseil de sécurité et en tant que fournisseur de troupes à la FINUL, la Norvège suit avec beaucoup de préoccupation la situation dans le Sud du Liban. Nous dénonçons tous les actes de violence et nous avons lancé des appels réitérés aux parties intéressées pour qu'elles cessent de faire obstacle à l'exécution du mandat de la FINUL. Une aggravation continue de la situation au Sud du Liban pourrait contraindre les Nations Unies et les pays qui fournissent les troupes à se demander s'ils peuvent justifier le maintien de la Force des Nations Unies dans la région. Au nom de mon gouvernement, je voudrais répéter mon appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de nouveaux actes de violence et qu'elles coopèrent avec la FINUL. Nous faisons nôtre l'avis du Secrétaire général, qui déclare que la Force des Nations Unies joue un rôle vital pour la préservation de la paix dans le Sud du Liban et représente un facteur de stabilisation dans la région tout entière.

190. Mon gouvernement accueille avec faveur et appuie la décision de la Réunion des pays du Commonwealth sur le Zimbabwe, tenue à Lusaka, de même que les négociations qui se poursuivent à Londres. Il est important que toutes les parties interviennent maintenant dans le processus de négociations. Nous voudrions fortement engager les parties intéressées à utiliser au maximum la possibilité qui s'offre d'arriver à un règlement négocié, sinon il y aura

¹² Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

¹¹ Voir A/CONF.62/WP.10/Rev.1.

persistance de la lutte armée et un risque accru d'internationalisation du conflit.

191. Malgré l'attitude de l'Afrique du Sud, il nous paraît indispensable de poursuivre les efforts destinés à appliquer le plan des Nations Unies pour la Namibie. Nous appuyons donc les efforts entrepris à cet effet par les cinq pays occidentaux et les Etats de première ligne. Cependant, on ne peut pas s'attendre à ce que l'élan des négociations soit indéfiniment maintenu. Si l'Afrique du Sud persiste dans son refus de coopérer avec les Nations Unies en vue d'une solution internationale acceptable en Namibie, il en résultera inévitablement de nouvelles mesures internationales contre le pays.

192. A la suite de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, la Norvège, de concert avec les autres pays nordiques, a instauré un certain nombre de mesures contre l'Afrique du Sud. Nous avons l'intention de poursuivre cette politique. Nous sommes également disposés à contribuer à accroître la pression internationale sur l'Afrique du Sud.

193. La Réunion de Genève, en juillet dernier, sur la question des réfugiés du Sud-Viet Nam, les "réfugiés de la mer" a été marquée par un désir manifeste de coopération et a sensiblement contribué à la solution du problème. Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour leur initiative et pour la façon dont la Conférence a été préparée et menée à bien. Nous espérons que les résultats de la Conférence de Genève auront une suite de la part de toutes les parties.

194. Le sort des "réfugiés de la mer" ne doit pas, néanmoins, nous faire oublier les problèmes humanitaires que connaît le Kampuchea. Il est important que toutes les parties à ce conflit ne soumettent pas à des conditions politiques les opérations de secours d'urgence.

195. En même temps, nous ne devons pas négliger les problèmes graves des réfugiés dans d'autres parties du monde. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à examiner de nouvelles propositions susceptibles de contribuer à une solution de ces problèmes.

196. Dans le domaine des droits de l'homme, le défi le plus grand consiste maintenant à assurer une harmonie plus grande entre les normes et la réalité. A la présente session de l'Assemblée générale, nous devons donc faire porter toute notre attention sur l'amélioration des mécanismes et des procédures destinés à protéger les droits de l'homme partout dans le monde. Une mesure immédiate consisterait à renforcer les arrangements de coopération régionale existant dans ce domaine.

197. Une meilleure coordination et une division du travail plus rationnelle entre les organismes qui s'occupent des droits de l'homme s'imposent. L'établissement d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme reste une question importante à cet égard.

198. A notre avis, il conviendrait également d'accorder une attention plus grande aux groupes particulièrement vulnérables, comme les populations autochtones du monde.

199. La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme aura lieu en 1980. La situation de la femme dans la famille, la société et l'emploi doit se voir accorder une attention plus grande, tant dans les efforts que nous faisons pour renforcer la protection des droits de

l'homme que dans le développement économique et social. Il nous semble donc important que, comme sous-thème de la Conférence, on ait choisi le suivant : "emploi, santé et enseignement".

200. Le progrès dans le domaine du désarmement dépend avant tout des rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il nous a semblé encourageant que, malgré les problèmes qui existent dans leurs rapports, ces pays aient été en mesure de conclure les négociations sur la limitation des armements stratégiques par l'Accord signé à Vienne¹³.

201. Ce processus de négociation doit se poursuivre. Il est d'importance vitale non seulement par ses effets sur le contrôle des armes mais aussi parce qu'il contribue à la détente entre l'Est et l'Ouest et permet d'améliorer les relations entre les deux superpuissances.

202. Une autre tâche de première importance consiste à empêcher la prolifération des armes nucléaires dans d'autres Etats. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera examiné par une conférence internationale au mois d'août 1980. A cette conférence, nous nous efforcerons de renforcer ce traité.

203. Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait de la plus grande importance aussi pour assurer l'aboutissement favorable de la conférence à venir sur le Traité de non-prolifération.

204. La Norvège persistera dans ses efforts pour faire appuyer au plan international une idée que nous avons lancée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement¹⁴. Je songe à l'idée d'une analyse des effets du contrôle des armements à propos du processus de prise de décisions pour des fournitures d'armes plus grandes. L'analyse des effets sera la base qui permettra de dégager les secteurs dans lesquels il convient de faire preuve de retenue du point de vue du contrôle des armes et du désarmement. Il en résultera ainsi une prise de conscience accrue de la portée et des effets des décisions que prend chaque pays en matière de fourniture d'armes.

205. Je partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'ONU peut jouer un rôle plus actif dans la solution des problèmes et des conflits internationaux. Mais il faut pour cela que les Etats Membres eux-mêmes profitent mieux des chances que leur offre l'Organisation. Ceci renforcera la confiance dont elle jouit.

206. Notre qualité de membre du Conseil de sécurité cette année nous a laissés sur l'impression qu'un plus grand nombre de pays sont disposés, mieux qu'ils ne l'étaient auparavant, à se servir de l'ONU comme d'un instrument pour établir et maintenir la paix. C'est un fait positif qui permettra au Conseil de sécurité de mieux exercer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies, ce qui aura une importance particulière pour les petits pays comme le mien. Pour ce qui est de la Norvège, il nous paraît important de contribuer à un tel développement par notre travail dans le Conseil.

207. Et ceci m'amène à une question plus large : le système des Nations Unies aujourd'hui est-il en mesure d'œuvrer effectivement à la solution des problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale ?

208. La réaction des années 70 à la question a été surtout marquée par de grandes conférences spéciales, tenues sous

¹³ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

¹⁴ Voir document A/S-10/AC.1/31.

les auspices de l'ONU. Ces conférences ont été importantes parce qu'elles ont attiré l'attention sur les grands problèmes de notre temps. Elles ont contribué à former l'opinion publique et ont suscité une prise de conscience dans les divers pays. De plus, ces conférences ont adopté des déclarations de principe et des programmes d'action qui ont notamment servi de base aux travaux à venir sur ces questions. La tâche des années 80 devra toutefois être de transformer ces programmes et ces déclarations en mesures pratiques. Cette tâche exige des méthodes de travail différentes : elle exige la volonté politique nécessaire et un appareil institutionnel mis à jour.

209. Je crois que la Réunion tenue à Genève cet été sur la situation des réfugiés en Indochine est un bon exemple de ce qui peut être réalisé en des conférences spéciales s'occupant de questions internationales concrètes et limitées, où la participation pourrait se borner aux pays intéressés et où les réunions, comme cela s'est fait à Genève, pourraient ne demander que quelques jours. Nous devons donc nous demander s'il n'est pas temps de réunir plus de conférences de cette nature et d'ouvrir des négociations plus orientées vers le sujet, avec une durée et une portée limitées.

210. Dans ce processus, les organisations tant régionales que mondiales sont appelées à jouer un rôle très important. Pour que ces conférences soient couronnées de succès, il faudra une grande coordination et nous devons éviter de faire double emploi avec les efforts déployés dans d'autres organes.

211. La situation actuelle peut également demander que l'on réexamine certaines des recommandations du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et so-

cial du système des Nations Unies [résolution 32/197, annexe]. Nous songeons particulièrement au renforcement du rôle du PNUD en ce qui concerne les activités de développement du système des Nations Unies et la nécessité d'améliorer les communications entre les Nations Unies proprement dites et les institutions spécialisées.

212. Le Secrétaire général relève dans son rapport sur les questions d'organisation [A/34/320] que les méthodes coutumières d'organisation n'ont pas été adaptées à un niveau accru d'activités. Le mécanisme est surchargé, l'efficacité est réduite et l'aptitude à agir est affaiblie. Je voudrais m'associer à l'appréciation du Secrétaire général et soutenir aussi sa demande pour qu'à la présente session de l'Assemblée générale nous accordions la priorité à la rationalisation et à l'accroissement de l'efficacité des Nations Unies.

213. La plupart des problèmes des Nations Unies découlent bien entendu de désaccords politiques entre les Etats Membres. Il n'est donc pas simple de faire des propositions propres à renforcer l'Organisation dans l'immédiat. Cependant, dans son rapport, le Secrétaire général suggère des solutions à certains des problèmes pratiques les plus pressants. Je voudrais notamment citer la proposition visant à renforcer le rôle du Bureau, à rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée, à réduire la documentation et à augmenter l'efficacité des grandes commissions.

214. Il est dans notre intérêt, à nous, Etats Membres, que l'ONU devienne une organisation vigoureuse et efficace. Et nous devrions tous contribuer à ce résultat.

La séance est levée à 13 h 5.